



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MARDI 9 MAI 2023**

N°2023-15

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 9 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 2 mai 2023

Date d’Affichage : 2 mai 2023

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Christelle BEGEAULT donne soin pouvoir à Florence GUILLEMOTO,
Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE,
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU

Secrétaire : Valérie BRISSAUD

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : demande de subvention pour le changement de l'éclairage du stade honneur en leds.

Monsieur le Maire explique que sensible aux enjeux économiques et environnementaux, la Commune a initié depuis plusieurs années une démarche de remplacement de tout l'éclairage public en Leds. C'est pourquoi, elle souhaite également procéder aux remplacements de l'éclairage du stade honneur en leds.

Le coût financier de ces travaux s'élève à 37 573 € HT soit 45 088 € TTC.

Malgré une subvention du Syndicat Energies Vienne à hauteur de 20 % du cout total, soit 7 515 €, le coût à charge pour la commune de 30 058 € HT (36 069,60€ TTC) reste important.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide de la Fédération Française de Football, via le dispositif du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour le stade honneur (détail ci-dessous).

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC	
Travaux stade honneur	37 573 €	45 088 €	Sorégies	7 515 €	9 018 €	20 %
			Fafa	18 786 €	22 543 €	50 %
			Autofinancement	11 272 €	13 527 €	30 %
TOTAL	37 573 €	45 088 €	TOTAL	37 573 €	45 088 €	100 %

AR Prefecture

086-218601862-20230509-2023_16-DE
Reçu le 10/05/2023
Publié le 10/05/2023

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,

En Mairie, le 9 mai 2023



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20230509-2023_16-DE
Reçu le 10/05/2023
Publié le 10/05/2023